



COMMUNIQUE DE PRESSE

Baromètre financier 2008 des communes et des communautés

(Paris, le 25 novembre 2008) --- Les résultats du Baromètre financier 2008 des communes et des communautés ont été présentés aujourd’hui dans le cadre du Congrès des maires et des présidents de communautés de France. Réalisé à l’initiative du Groupe Caisse d’Epargne et de l’Association des maires de France (AMF), le Baromètre 2008 se fait l’écho de l’inquiétude montante des élus quant à la situation financière de leurs collectivités, 2008 restera une année de mutation et montre clairement, malgré ce pessimisme ambiant, la volonté des maires de tenter de maintenir et de développer les services rendus à la population et de lancer de nouveaux investissements, sans pour autant pouvoir garantir qu’ils y parviendront.

A l’occasion du 91^e Congrès des maires et des présidents de communautés de France, les résultats du Baromètre financier 2008 des communes et des communautés ont été présentés par Philippe Laurent, vice-président de l’AMF et maire de la ville de Sceaux, ainsi que Benoît Catel, directeur du Secteur public, du Logement social et de l’Economie sociale du Groupe Caisse d’Epargne. Comme chaque année, ce sondage traduit l’opinion des maires et des présidents de communautés sur la situation financière de leur collectivité et leurs objectifs pour l’année à venir.

Les maires (46 %) et les présidents de communautés (44 %) jugent encore majoritairement satisfaisante la situation financière de leur collectivité, mais ils se montrent nettement plus réservés qu’en 2007. L’année 2008 exprime un pessimisme ambiant, puisque les maires (23 %, contre 19 % en 2007) comme les présidents de communautés (23 % contre 15 % en 2007) sont plus nombreux qu’en 2007 à juger leur situation difficile.

Si les perspectives annoncées en matière de relations financières Etat-collectivités et les propositions de réforme en matière de fiscalité locale envisagées en 2007 pesaient déjà sur l’incertitude des élus quant à leur avenir, le contexte de l’année 2008 renforce cette inquiétude.

Les deux objectifs pour le nouveau mandat des maires sont de développer les investissements et de préserver ou développer les services rendus. Cette année marque plus que jamais la volonté des élus de tenter l’exercice difficile de préserver les services tout en limitant les dépenses. Et malgré le contexte économique actuel, les élus souhaitent défendre leur rôle dans le développement des services rendus et leur préservation, mais aussi dans l’investissement local.

La mise en œuvre d’une réforme globale de la fiscalité locale apparaît alors plus que jamais nécessaire et urgente pour préserver l’équilibre des budgets des collectivités et assurer le maintien des services rendus aux citoyens.

Il est intéressant de noter qu’en dépit de la hausse des taux d’intérêt, 47 des maires estiment que leurs dépenses liées aux intérêts de la dette seront stables. En matière de gestion de la dette justement, considérant que la situation financière de leur collectivité est stable, ni les

maires, ni les présidents n'envisagent de mettre en place des opérations de gestion dynamique de la dette.

En termes d'investissement, la raréfaction des subventions et l'incertitude concernant l'évolution des concours financiers de l'Etat restent les principaux freins. Toutefois, le secteur scolaire et périscolaire effectue une très nette percée chez les maires. Il partage la première place avec la voirie, qui, elle, perd 9 points par rapport à 2007. Le soutien au développement économique reste, quant à lui, une valeur forte des besoins d'investissement pour les communautés.

A la différence des années précédentes, les élus, qu'ils soient communaux (19 %) ou communautaires (35 %), sont moins convaincus de l'intérêt du recours au fonds de concours comme régulateur des relations financières entre les communes et les communautés. Cet outil demeure toutefois en tête des moyens de régulation financière du bloc local pour les présidents de communautés. La dotation de solidarité communautaire reste, cette année encore, pour les maires l'outil privilégié de régulation des relations financières au sein du couple communes-communautés.

Enfin, l'objectif de rationalisation de la carte intercommunale sur l'ensemble du territoire national semble être globalement partagé par les élus. Ils estiment majoritairement que la fusion des structures intercommunales permettrait d'améliorer le niveau des services à la population et permettrait des économies d'échelle.

A propos du Baromètre financier des communes et des communautés

Le Baromètre financier des communes a été créé conjointement par l'Association des maires de France (AMF) et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne dans le cadre d'un partenariat conclu en 1997. Il a pour objectif de suivre, sur plusieurs années, l'opinion qu'ont les maires de la situation financière de leur commune et de son évolution.

Le Baromètre financier 2008 des communes et des communautés est issu d'une enquête réalisée par téléphone du 27 août au 9 septembre 2008 auprès d'un échantillon représentatif de 501 maires et 100 présidents d'EPCI stratifiés selon la taille des collectivités et la région d'origine. Il est réalisé par le département Opinion-Institutionnel de l'institut CSA.

A propos du Groupe Caisse d'Epargne

Se situant parmi les plus importantes banques de détail en France, avec les Caisses d'Epargne, le Crédit Foncier, la Banque Palatine, Océor et ses filiales spécialisées, le Groupe Caisse d'Epargne (GCE) se positionne dans le peloton de tête des banques universelles développant tous les métiers de la banque, de l'assurance et de l'immobilier. Le Groupe Caisse d'Epargne, avec plus de 51 000 collaborateurs, développe ses activités dans une logique de performance au service de ses clients.

Avec 9 Md€ de prêts consentis et 33,5 Md€ d'encours en 2007, le GCE est un acteur de premier plan sur le marché des collectivités locales en France. Banques mutualistes, les Caisses d'Epargne comptent parmi leurs sociétaires 4 300 collectivités locales. Deux tiers des communes et la quasi totalité des départements et des régions sont clients de la Caisse d'Epargne.

A propos de l'Association des maires de France

Fondée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1933, l'Association des maires de France permet aux élus municipaux d'être représentés par un interlocuteur fort, unique et pluraliste, défendant les intérêts communaux et intercommunaux au niveau national. Son action repose sur un réseau de plus de 35 000 adhérents, dont 1 400 présidents de groupements intercommunaux.

Dans le domaine financier et fiscal, l'AMF, conjointement avec l'Assemblée des départements de France et l'Association des Régions de France, après avoir saisi le Conseil économique et social (CES) et sur la base de son rapport de décembre 2006, vient de présenter des propositions concrètes pour une réforme globale du système fiscal local.

Contacts Presse :



Groupe Caisse d'Epargne

Sonia Dilouya
Tél. : 01 58 40 58 57 – Fax : 01 58 40 51 95
e-mail : presse@cnce.caisse-epargne.fr

www.groupe.caisse-epargne.com

Association des maires de France

Marie-Hélène Galin
Tél. : 01 44 18 13 59 – Fax : 01 47 53 96 73
e-mail : mhgalin@amf.asso.fr

www.amf.asso.fr